

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 18 septembre 2023 à 21 heures, lors de la séance ajournée du conseil municipal au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin.

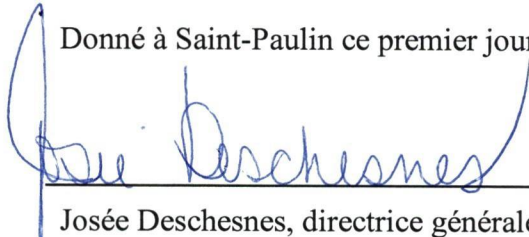
L'objet de cette assemblée est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées et de statuer sur une demande de dérogation mineure concernant les lots R-6 434 735, R-6 434 736, R-6 434 739 et R-6 434 740, cadastre du Québec. Les propriétés visées se localisent sur la rue Plourde, Saint-Paulin, J0K 3G0, plus particulièrement à son extrémité Sud-Ouest.

La demande concerne de permettre la construction de duplex sur les 4 lots précités même si leur largeur n'est que 17,20 mètres et non pas 18,00 mètres tel que prescrite à l'article 30.1 *Lots intérieurs* du Règlement de lotissement numéro 253, entré en vigueur le 17 juillet 2018.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toutes les personnes désirant s'exprimer sur cette demande.

La demande porte exclusivement sur l'acceptation du non-respect de la largeur minimale d'un lot desservi pour un duplex prescrite au règlement de lotissement présentement en vigueur. Toute intervention de nature autre ne sera pas retenue pour l'évaluation du dossier.

Donné à Saint-Paulin ce premier jour de septembre deux mille vingt-trois.



Josée Deschesnes, directrice générale adjointe et greffière-trésorière-adjointe